



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

9 JOURS DE LUTTE, POUR LE RESPECT ET DES AUGMENTATIONS !

UNE GRÈVE EXEMPLAIRE

Une grève reconductible des éboueurs durant 9 jours à Perpignan ? Personne ne pensait que ce soit possible et les grévistes les premiers ! Pourtant c'est ce qu'ils ont fait, et avec la manière, avec beaucoup de maturité et de dignité. **Parmi les revendications des grévistes, deux s'adressaient aussi à tout le personnel de Perpignan Méditerranée Métropole. En effet, la prime dite de pouvoir d'achat et les tickets-restaurant s'ils sont obtenus bénéficieraient à toutes et tous.**

Après 9 jours de grève, le Président de Perpignan Méditerranée Métropole a été obligé d'ouvrir les négociations avec les grévistes, mais toujours en refusant l'accès à la CGT dépositaire du préavis de grève pour les agents. Nous dénonçons cet état de fait et nous entamerons les recours nécessaires contre cette entrave syndicale. Suite à la rencontre de 4 agents avec Robert Vila (le Président de PMM), des promesses orales ont été faites sur une augmentation des primes qu'il soumettra au vote du Conseil Communautaire. Les agents ont voté la reprise du travail dimanche 11 février avec **une date butoir au 19 mars pour l'aboutissement des négociations et l'obtention immédiate d'une augmentation de 100 euros net de la part invariable du régime indemnitaire, l'IFSE.**

Cette lutte a enfin permis aux agents de la collecte des déchets de se faire entendre, et d'être respectés, ce qui ne fut pas une mince affaire au vu des pressions, des menaces de sanctions de la part de leur direction. **Les éboueurs grévistes ont démontré par leur lutte qu'il était possible de relever la tête et d'exiger des augmentations de salaire. Et si toutes et tous les agents de PMM s'y mettaient ?**

DES SOUS POUR TOUT LE MONDE !

Le régime indemnitaire (qui ne compte pas pour la retraite) est divisé en 2 : l'IFSE ET LE CIAEP. **Les récentes revalorisations du Complément Indemnitaire Annuel lié à l'Engagement Professionnel(CIAEP), l'autre partie du régime indemnitaire, sont trompeuses car elles ne profitent pas à tout le monde. Le CIA est la part variable du régime indemnitaire, il dépend de la façon de servir et surtout des absences.**

Pour rappel, le versement du CIA s'effectue l'année N+1, au titre de l'année écoulée, et il est calculé au prorata du nombre de mois de présence sur l'année écoulée, aux agents en activité au 1er janvier de l'année N+1 et selon la quotité de temps de travail durant l'année écoulée. Enfin, si l'agent est absent de 6 à 10 jours percevra 50 % du complément et au-delà de 10 jours d'absence, le complément n'est pas versé.

C'est censé « responsabiliser » les agents par rapport aux absences, mais d'après les chiffres fournis par la collectivité, il y a même une hausse des absences pour 2022. De plus, l'utilisation de ce critère engendre du présentéisme, même malades, des agent-es vont au travail et peuvent donc contaminer d'autres. En outre, **avec le jour de carence, le non versement de cette prime, c'est une double peine. Enfin, contrairement à des promesses non tenues, dans l'actuelle délibération, il n'est pas prévu que les agents non malades récupèrent les indemnités de ceux qui les perdent. C'est si c'était le cas, cela renforcerait l'individualisation l'individualisation et la désunion que nous combattons.. La maladie ou les accidents de travail ne doivent pas affecter les rémunérations, c'est injuste et cela ne peut qu'engendrer la division des agent-es entre eux.**

Ce que les grévistes et la CGT revendiquent, c'est donc une augmentation de la part invariable de cette prime en attendant une vraie augmentation du point d'indice au niveau national. POUR GAGNER, il faut que nous soyons nombreuses et nombreux à se mettre en grève notamment à partir du 19 mars !

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com

site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67